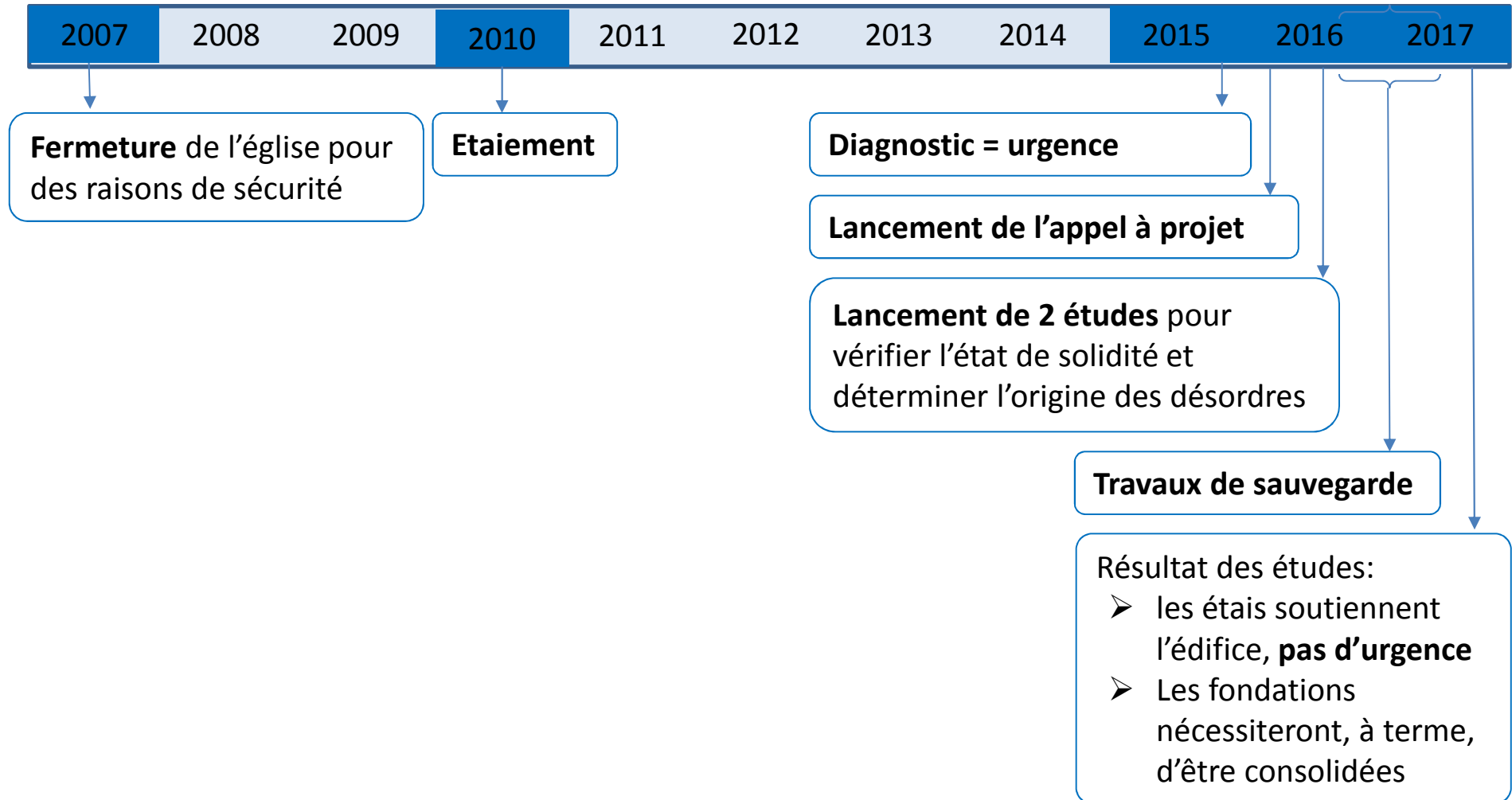


Eglise de Thairy

4 juillet 2017



Une église sauvegardée



Coûts de l'opération pour ouvrir au public

Devis 1 : mai 2015		Devis 1&2 : mai 2015/2016		Devis 3 : mai 2017		Devis 2017	
travaux boîte vide + élec	338641	travaux boîte vide + élec	338641	Terrassement	156623	Coût liés aux travaux boîte vide + fondations chiffrage mai 2017	553649
Aléas 0,08	27091	fondations	175987	GO	278042	DELTA par rapport à 2015	39021
MOE 12%	40637	tot trvx	514628	charpente couverture	82157		
op HT	406369	Aléas 0,08	41170	chape isolation	11748	Coûts liés à l'ERP	210072
op TTC	487642	MOE 12%	61755	cloison isolation	1680	Coûs liés à l'opération	159396
		op HT	617553	électricité/fort et faible	70544	OP HT	923117
		op TTC	741064	menuiserie parquet	30590	OP TTC	1107740
				carrelage faïence	16391		
				peinture	16524		
				chauffage	55470		
				ventilation	33422		
				plomberie sanitaire	10530		
				Total travaux	763721		
				Aléas 5%	38186		
				Total travaux HT	801907		
				MOE 11%	88210		
				étude complémentaires	33000		
				OP HT	923117		
				OP TTC	1107740		

Devis initial:
coûts travaux
boîte vide

Devis
intermédiaire:
consolidation
fondations

Devis final:
coûts ERP

Devis final: coût
total opération pour
ERP

Coût liés aux travaux boîte vide + fondations
Coûts liés à l'ERP
Coûs liés à l'opération
OP HT
OP TTC

Impossibilité d'une ouverture *a minima*

- Souhait de l'association : distinguer **deux tranches de travaux**, pour pouvoir commencer les concerts avant la fin de l'opération et ainsi avoir du temps pour financer la deuxième partie de travaux.
- Réglementation: dès lors qu'un bâtiment est fermé et que l'on souhaite le rouvrir, il devient nécessaire de **répondre à toutes les prescriptions relatives aux Etablissement Recevant du Public** (toilettes, accessibilité, etc.) avant toute ouverture au public

=> **L'ensemble des travaux listés dans le devis de mai 2017 est nécessaire**

Soutien au projet de l'association Thairoyr par la commune

Sur le fond, validation du projet par le groupe de travail

Principe : utilisation des fonds publics en fonction de l'intérêt public du projet. L'intérêt public se décline pour l'église de deux façons:

⇒ **Sauvegarde du patrimoine: fait**

⇒ **Ouverture au public :**

- compte tenu de l'affectation mixte cultuelle / culturelle, l'utilisation de l'édifice ne sera pas libre. **La commune ne financera donc directement que ce qui correspond à l'utilisation culturelle.** Soit le coût moyen d'une location de salle sur la ville, pour 12 spectacles par an, pendant 15 ans.
 $700 \times 12 \times 15 = 126\ 000\text{€}$. Cela nécessitera une convention avec l'association, sur 15 ans (= durée exceptionnelle)
- + **Avance de la TVA (185 000€)**
- + **Ressources humaines:** envoi des demandes de subventions + soutien à la communication

Financement du projet

➤ Plan de financement de l'association

Mairie	200 000	Proposition Mairie: 126 000
Etat	40 000	
Conseil Départemental*	120 000	
Fonds Parlementaire	20 000	
Financement privée	70 000	
Total	450 000	376 000
Recette concerts	3300 /an	

➤ Manque 550 000€

- La commune est prête à aider l'association et à faire les demandes de subvention, dès que l'association aura défini un plan de financement complet